

## NOTE DE PRÉSENTATION

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le 08/01/2025

ID : 091-219106853-20241217-DL\_2024\_044-DE



# DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2024

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

La décision modificative n°2 du budget 2024, consiste à régulariser des écritures comptables avec le Trésorier, concernant plusieurs opérations et réajustement de l'enveloppe globale d'emprunt pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase du complexe sportif en fonction des produits du marché actuel :

1. Lors de la construction budgétaire de mars 2024, il avait été prévu une subvention de participation à hauteur de 30 000€ à l'association « Monde en Marge Monde en Marche » afin d'optimiser la pénalité de la loi SRU sur l'imputation comptable 611 « prestations de services ». Or après analyse avec le trésorier, cette dépense doit d'être instruite sur l'imputation 20421 « participation d'équipement aux personnes de droits privés »
2. Après analyse des dépenses comprises dans le remboursement du FCTVA et suivant la nomenclature M57, il s'avère que nos dépenses concernant l'élaboration du PLU d'un montant de 28 980€ réajuster d'un avenant, doivent être imputées sur l'article 202 « frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » au lieu de l'article 2031 « frais d'études et de recherche »
3. Après consultation des banques et notamment suivant les offres de prêts contractualisables avant la fin d'année, concernant le lancement des travaux du complexe sportif de la 1<sup>ère</sup> phase, le budget 2024 doit comporter la totalité de l'enveloppe globale d'emprunt soit 3 000 000€ au lieu de prévoir celui-ci sur 2 exercices. Il convient donc de rajouter 1 460 000€ aux 1 540 000€ déjà prévus en recette d'investissement sur l'article 1641 « emprunts en euros auprès des établissements financiers »

L'équilibre financier 2024 se retrace de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 07/01/2025  
 Reçu en préfecture le 07/01/2025  
 Publié le  
 ID : 091-219106853-20241217-DL\_2024\_044-DE



**REEQUILIBRE BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024**  
 suivant Décision Modificative n° 2 / 2024

section de fonctionnement			
Libellé	DEPENSES	RECETTES	Libellé
dépenses de fonctionnement : BP 2024	5 788 223,00 €	5 788 223,00 €	recettes de fonctionnement : BP 2024
<u>Décision modificative n° 1 / 2024 :</u>			<u>Décision modificative n° 1 / 2024 :</u>
art.023 - prévision du virement à la section d'investissement	- 433 000,00 €	433 000,00 €	art. 002 -diminution du résultat de fonctionnement reporté
<u>Décision modificative n° 2 / 2024 :</u>	néant	néant	<u>Décision modificative n° 2 / 2024 :</u>
dépenses totales de fonctionnement sur 2024	5 355 223,00 €	5 355 223,00 €	recettes totales de fonctionnement sur 2024
section d'investissement			
Dépenses d'investissement sur - BP 2024	3 907 210,00 €	3 907 210,00 €	Recettes d'investissement sur - BP 2024
<u>Détail sur DM n° 1 / 2024 :</u>			<u>Détail sur DM n° 1 / 2024 :</u>
néant	- €	433 000,00 € 433 000,00 €	art.021 - prévision du virement de la section de fonctionnement art.1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé
<u>total section d'investissement sur DM n° 1</u>	- €	- €	<u>total section d'investissement sur DM n° 1</u>
<u>Décision modificative n° 2 / 2024 :</u>			<u>Décision modificative n° 2 / 2024 :</u>
art.21318 - 411 travaux complexe sportif art.202- 511 frais d'études, élaboration, modif.doc.urbanisme art.20421 - 511 subvention d'équipement	1 401 020,00 € 28 980,00 € 30 000,00 €	1 460 000,00 €	art.1641 - emprunts et dettes assimilées
<u>total décision modificative n° 2 / 2024 :</u>	1 460 000,00 €	1 460 000,00 €	<u>total décision modificative n° 2 / 2024 :</u>
dépenses totales d'investissement sur 2024	5 367 210,00 €	5 367 210,00 €	recettes totales d'investissement sur 2024
budget total exercice 2024			
dépenses totales sur prévisions budgétaires 2024	10 722 433,00 €	10 722 433,00 €	recettes totales sur prévisions budgétaires 2024

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.*



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-044

**Objet :**  
**Décision Modificative n°2**  
**Budget Primitif 2024**

Rapporteur :  
Gilles FRAYSSE

Commission Finances :  
Le 5 décembre 2024

Convocation :  
Le 11 décembre 2024

Pièce(s) jointe(s) :  
Décision modificative n°2 – Budget communal 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	8
Votants	27

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 17 décembre à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

**Absents représentés :**  
S. AMIRALT a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; S. DAVID a donné pouvoir à F. DA SILVA ; J. DJENAIIDI a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pouvoir à I. LAFAYE ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire M57 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2024-011 du 2 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2024-025 du 25 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget communal de l'exercice 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le dépassement budgétaire du chapitre 20 « immobilisations incorporelles » de la section d'investissement ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'instruire la totalité de l'emprunt contractualisable avant le 31 décembre 2024, concernant la 1<sup>ère</sup> phase des travaux du complexe sportif ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retracer l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2024, sur les chapitres et articles correspondants ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission Finances en date du 5 décembre 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le  
avoir délibéré et voté à l'unanimité,

**APPROUVE** la Décision Modificative n°2 au budget de l'exercice 2024,  
de la manière suivante :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 1641-01 : emprunts en euros auprès des établissements financiers »	-	-	-	1 460 000€
D 20421-01 subventions d'équipement aux personnes de droit privé »	-	30 000€	-	-
D 202-511 frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision de documents d'urbanisme	-	28 980€	-	-
D 21318-411 travaux bâtiments publics (gymnase)	-	1 401 020€	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>1 460 000€</b>	<b>-€</b>	<b>1 460 000€</b>

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

